

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
2 Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération :
D2025-8-7

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 34

Votants : 37

Objet : Enfance jeunesse
Renouvellement CTG

L' an deux mille vingt cinq, le mardi 16 septembre à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 09 Septembre 2025

Titulaires : Madame ARNAUD Magdalena, Madame BAILLY Christiane, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame BECHY Sandrine, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Monsieur FAVREAU Jacky, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEGERON Vincent, Madame MARSAULT Annie, Monsieur MEEN Dominique, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Monsieur DEMOUGEOT Emmanuel

Pouvoirs :

Monsieur ATTOU Yves a donné pouvoir à Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre
Madame CHAUSSERAY Francine a donné pouvoir à Monsieur OLIVIER Pascal
Madame TAVERNEAU Danielle a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Loïc

Absent(s) : Monsieur CLEMENT Philippe, Monsieur DEDOYARD Philippe, Madame EVRARD Elisabeth, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur POUSSARD Yves

Excusé(s) : Monsieur ATTOU Yves, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame CARVALHO DA SILVA Marie-Isabelle

Secrétaire de Séance : Madame Magalie SAUZE

VU le Code Général des Collectivités ;

VU les statuts et les compétences de la Communauté de communes Val de Gâtine en vigueur ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 14 décembre 2021 autorisant la signature de la Convention Territoriale Globale 2021-2025 avec les partenaires CAF et MSA

CONSIDERANT l'importance de la Convention Territoriale Globale dans la mise en œuvre des politiques de cohésion sociale, de petite enfance, d'enfance, de jeunesse, de parentalité, d'accès aux droits et aux services, d'animation de la vie sociale, de logement, d'handicap ;

CONSIDERANT que la précédente Convention Territoriale Globale arrive à échéance fin décembre 2025 et qu'il est nécessaire de procéder à la signature d'une nouvelle convention pour la période 2026/2030 ;

CONSIDERANT le travail de concertation et le diagnostic réalisé ;

CONSIDERANT que la nouvelle Convention Territoriale Globale fixera les 4 enjeux et les actions concrètes à mettre en œuvre ;

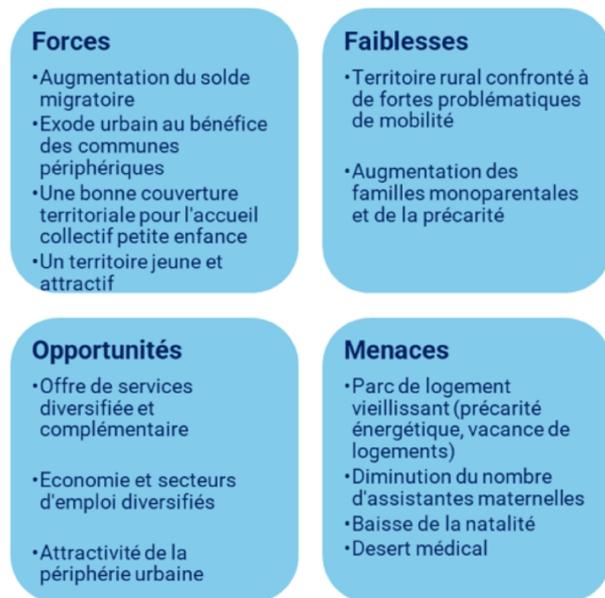
Monsieur le Président expose :
Mesdames et messieurs,

La convention territoriale globale (CTG) vise à définir le projet stratégique globale du territoire à l'égard des familles ainsi que les modalités de mise en œuvre pour la période 2026/2030. Ce projet a été établi à partir de l'évaluation de la CTG 2021/2025 et d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire, selon les

grandes étapes suivantes :

- Septembre à décembre 2024 : Travail d'évaluation de la CTG
- 23 janvier 2025 : Comité de pilotage
- Mars à mai 2025 : 3 Soirées « Parlons du territoire », construction du diagnostic et du plan d'actions
- 1er juillet 2025 : Comité de pilotage
- Actuellement : phase d'écriture de la convention territoriale globale
- 16 septembre 2025 : Passage en Conseil Communautaire
- 20 octobre 2025 : Passage en Conseil d'Administration de la CAF
- 30 septembre 2025 : Passage en Conseil d'Administration de la MSA
- 15 décembre 2025 : Signature de la CTG 2026-2030

Le diagnostic présente la synthèse suivante :



Les objectifs de la CTG 2026-2030 sont les suivants :

- Identifier, dans le cadre d'un diagnostic partagé, les besoins prioritaires et besoins non satisfaits sur la Communauté de Communes
- Définir un plan d'actions
- Suivre la mise en œuvre du plan d'actions et mesurer les impacts

L'atteinte de ces objectifs nécessite de souligner quatre grands enjeux pour cette nouvelle CTG :

- Accompagner l'éveil et l'épanouissement du jeune enfant, et renforcer l'accès aux services de qualité dans le cadre du SPPE (Service Public de la Petite Enfance)
Exemples d'actions : Charte qualité aux 3 Multi accueils, accompagner la formation des professionnels de la petite enfance, ouverture multi accueil St Pardoux Soutiers, ...
- Structurer l'accompagnement du parcours de l'enfant et du jeune en Val de Gâtine
Exemples d'actions : Développer le savoir rouler à vélo, maintenir et accompagner la coopérative jeunesse, Créer une chaîne Youtube jeunesse, Un forum partenarial métier/emploi à l'échelon Val de Gâtine, Développer partenariats avec les collègues, mettre en place un réseau des directions d'accueils de loisirs, mettre en œuvre le dispositif « Toi, moi, nous »....
- Renforcer l'attractivité du territoire
Exemples d'actions : Mettre en œuvre les instances de suivi CTG, Créer l'outil de communication « Val de Gâtine dans ma poche », ...
- Soutenir et accompagner la fonction parentale
Exemples d'actions : Déployer des moyens humains RH dans la coordination de la parentalité, Organiser une journée des familles à l'échelle de l'EPCI, Développer les LAEP, développer une labellisation AVIP, Promouvoir et renforcer les actions de répit parental...

Sous la responsabilité du COPIL CTG annuel, avec l'aide de la CAF et de la MSA, les chargés de coopération désignés pour le suivi de la CTG conduiront l'évaluation des politiques et actions déployées sur la durée de la CTG.

Le pilotage de la démarche évaluative associera dans la mesure du possible les partenaires du territoire pour analyser les résultats obtenus et évaluer le fonctionnement de la démarche CTG.

Les modalités de pilotage stratégique et opérationnel de la CTG sont présentées en séance.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité** :

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant par délégation à signer la Convention Territoriale Globale 2026/2030
- **D'APPROUVER** les enjeux et actions définis
- **DE SOULIGNER** l'importance de la concertation avec les acteurs et les usagers du territoire pour garantir une approche inclusive et adaptée aux besoins de la population
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant par délégation à engager toutes les démarches administratives nécessaires pour la mise en œuvre de la CTG (signature des Conventions d'Objectifs et de Financements pour chaque dispositif) et à prendre les mesures budgétaires appropriées pour son exécution,
- **DE SOLLICITER** le soutien financier et technique de la CAF
- **DE PREVOIR** une évaluation annuelle des actions menées afin d'ajuster si nécessaire.

Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0

Le Secrétaire de séance
Magalie SAUZE



La présente décision est susceptible de recours
devant le Tribunal Administratif dans un délai
de 2 mois à compter de sa notification.

Emis le 16/09/2025, transmis en sous-préfecture et
rendu exécutoire le 17/09/2025

Fait et délibéré, les jour,
mois et an ci-dessus.

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

